



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 un règlement portant le numéro 238-19 abrogeant le règlement numéro 225-18 ayant trait la rémunération des élus;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-D'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 21 JANVIER 2019.

Stéphanie Readman

Stéphanie Readman
Directrice générale, secrétaire-trésorière
par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 21 janvier 2019 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 21 janvier 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Stéphanie Readman

Stéphanie Readman
Directrice générale, secrétaire-trésorière
par intérim